

# Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE DU 2 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le deux décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, légalement convoqué, s'est assemblé par visioconférence sous la Présidence de Monsieur Gilles CURTI, Président, Maire-adjoint de la commune de Jouy en Josas.

Monsieur le Président rappelle que selon les statuts du SIAB, le Syndicat est administré par un Comité composé de deux délégués élus par commune soit 16 et que chaque commune a élu en outre, deux délégués suppléants en cas d'empêchement de titulaire.

### **Etaient présents :**

#### **Commune de VERRIERES-LE-BUISSON**

Gérard DOSSMAAN (T)

Karine CASAL dit ESTEBAN (T)

Henri ROGER-ESTRADE (S)

Nathalie de VILMORIN(S)

#### **Commune de BIEVRES**

Anne PELLIER-LE BARBIER (T)

Dan ATLAN (T)

#### **Commune de BUC**

Christian GASQ (T)

#### **Commune de LES LOGES EN JOSAS**

Odile CONROY (T)

#### **Commune de JOUY EN JOSAS**

Gilles CURTI (T)

Véronique AUMONT (S)

Marie Claude BOUGET (S)

#### **Commune de VAUHALLAN**

Pascal NAWROCKI (T)

#### **Commune d'IGNY**

Patricia LECLERCQ (T)

Anne LAUNAY (T)

#### **Commune de VELIZY-VILLACOUBLAY**

Frédéric HUCHELOUP (S)

**Absents excusés :** monsieur Pascal THEVENOT, monsieur Jean-Côme RIVIERE, madame Maguy RAGOT-VILLARD, madame Dominique DUMAS, madame Daniela ORTENZI-QUINT, madame Nathalie BRAR-CHAUVEAU

Monsieur le Président procède à l'appel et ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen à l'ordre du jour et propose de rajouter 2 délibérations : Adoption des nouveaux statuts du SMBVB, et la demande d'adhésion de la commune de Châteaufort au SIAB.

**A savoir :**

1. **Modification du tableau des effectifs – création de poste**
2. **Décision modificative n°2**
3. **Achat parcelle n°20 située chemin de Montéclin à Bièvres**
4. **Adhésion communes Toussus-le-Noble, Saclay**
5. **Signature convention autorisation de passage, d'aménagement et de balisage de circuits randonnées de la Vallée de la Bièvre sur le territoire du SIAB**
6. **Demande de subvention création site HVB – Conseil départemental de l'Essonne**
7. **Demande de subvention création site HVB - Région Ile-de-France**
8. **Rapport des orientations budgétaires 2021**
9. **Questions diverses**

## **1 - Modification du tableau des effectifs et création d'un emploi**

Monsieur Gilles CURTI rappelle que Christian Sifre travaille sur la commune de Verrières-le-Buisson et il fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier et pour qu'il puisse poursuivre son travail au sein du SIAB, nous devons créer un poste.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, LE COMITE DÉCIDE** de créer :

- 1 emploi de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet

## **2 - Décision modificative n°2**

**Monsieur Gilles CURTI** précise que pour l'achat de la parcelle n°20 section N - située chemin de Montéclin à Bièvres, il est inscrit au budget primitif la somme de 4 000 € et le prix d'acquisition de la parcelle est de 8 000 € donc il convient de :

- diminuer le compte 2318 – Autres immobilisations de 4 000 €
- d'augmenter le compte de 2111 - Terrains nus de 4 000 €

**LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE**

La décision modificative N°2 telle que présentée.

### **3 - Achat parcelle n°20 située chemin de Montéclin à Bièvres**

Monsieur le Président propose au comité de faire l'acquisition de la parcelle n°20 située chemin de Montéclin sur la commune de Bièvres, d'une superficie de 1960m<sup>2</sup> appartenant aux consorts Perot. Le Syndicat propriétaire des terrains qui entourent cette parcelle, c'est la raison de notre démarche est de redonner au Domaine l'unité foncière qui était la sienne au siècle dernier. Cette parcelle est dans une prairie utilisée par le délégataire pour y mettre ses poneys l'été.

#### ***LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE***

**DECIDE D'ACQUERIR** la parcelle n°20 située chemin de Montéclin sur la commune de Bièvres, d'une superficie de 1960m<sup>2</sup> appartenant aux consorts Pérot au prix de 8 000€ (huit mille euros)

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier, les frais de bornage et d'acte restant à la charge du SIAB.

### **4 - Adhésion de la commune Toussus-le-Noble**

**Vu** la délibération de la ville de Toussus-le-Noble en date du 5 novembre 2020 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre,

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17, les communes membres du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, devront se prononcer par délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération. L'absence de délibération de leur part à l'issue de cette période vaut décision favorable.

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**Le comité syndical,**

**APPROUVE** l'adhésion de la ville de Toussus-le-Noble.

### **5 - Adhésion de la commune Saclay**

**Vu** la délibération de la ville de Saclay en date du 29 octobre 2020 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre,

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17, les communes membres du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, devront se prononcer par délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération. L'absence de délibération de leur part à l'issue de cette période vaut décision favorable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

**Le comité syndical,**

**APPROUVE** l'adhésion de la ville de Toussus-le-Noble.

## **6 - Adhésion de la commune de Châteaufort**

**Vu** la délibération de la ville de Châteaufort en date du 30 novembre 2020 sollicitant son adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre,  
Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17, les communes membres du Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre, devront se prononcer par délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération. L'absence de délibération de leur part à l'issue de cette période vaut décision favorable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (madame Patricia Leclerc vote contre)**

**Le comité syndical,**

**APPROUVE** l'adhésion de la ville Châteaufort

## **7- Signature convention autorisation de passage, d'aménagement et de balisage de circuits randonnées de la Vallée de la Bièvre sur le territoire du SIAB**

Monsieur le Président présente le projet de convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le SIAB autorise le passage du public pédestre, ainsi que la mise en œuvre des opérations d'entretien et de balisage relative sur les parcelles situées sur le Domaine de Montéclin.

L'élaboration du PDIPR a pour objectif général de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée et que le PDIPR établit une forme de protection légale du patrimoine des chemins, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée et en conservant les chemins ruraux ;

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

**AUTORISE** le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément, notamment, aux préconisations du Comité départemental de randonnée pédestre des Yvelines (CDRP 78) et de la charte Officielle du balisage de la FFRP ;

**S'ENGAGE** à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux, parcelles communales ou voies communales concernés ;

**CONFIE** au CDRP 78 la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation des sentiers inscrits au PDIPR ;

**AUTORISE** Monsieur le Président, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents ;

## **8 - Demande de subvention création site HVB – Conseil départemental de l'Essonne et Région Ile-de-France**

**Monsieur Gilles CURTI rappelle** que le Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre souhaite créer un site internet tourisme pour la Haute Vallée de la Bièvre afin de valoriser le territoire, renforcer son attractivité, communiquer sur son patrimoine, son offre touristique, ses évènements...

La Haute Vallée de la Bièvre ne dispose pas aujourd'hui d'un site internet.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,**

***LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE***

- ✓ De solliciter une subvention du Conseil Département de l'Essonne et de la Région Ile-de-France la plus élevée possible,
- ✓ D'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- ✓ S'engage à financer la part restant à sa charge.

## **9 - Rapport des orientations budgétaires 2021**

Monsieur Gilles CURTI présente le rapport budgétaire pour l'année 2021 annexé à ce compte rendu.

## **10 - SMBVB – adoption nouveaux statuts**

Monsieur le Président précise que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre était composé, en 2003 lors de sa création, de quinze adhérents. Plusieurs reconfigurations territoriales ainsi que le retrait du Conseil départemental de l'Essonne le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ont conduit à la modification des statuts actuels et révisés en décembre 2016.

La prise de compétence assainissement par les Communauté d'Agglomérations de Versailles Grand Parc (VGP) et Paris Saclay (CPS) au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que la dissolution du Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre (SYB) au 31 décembre 2019 ont nécessité la révision des statuts du SMBVB. Le SMBVB compte aujourd'hui 14 adhérents.

Ces modifications imposent au Syndicat une mise à jour de ses statuts. Elles ne remettent pas en cause les équilibres territoriaux et les missions actuellement exercées par le Syndicat.

Lesdits statuts sont joints en annexe de la délibération n°2020.10.09 – 4/8, précisant l'ensemble des modifications.

Les adhérents du Syndicat Mixte du Bassin de la Bièvre disposent à compter de la date de réception du courrier la transmission des nouveaux statuts d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces statuts.

**VU** la délibération 2020.10.09-4/8 du SMBVB relative à la modification des statuts ;

Considérant que l'adhésion de la Communauté d'Agglomérations de Versailles Grand Parc (VGP) et de la Communauté de Paris Saclay (CPS) permet de renforcer l'action et la cohérence du SMBVB ;

Considérant que les nouveaux périmètres et compétences des structures adhérentes ;

Sur proposition de Monsieur le Président

**LE COMITE APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (madame Anne Launay vote contre)**

**PREND** acte des nouveaux statuts du SMBVB ;

## **Questions diverses :**

### **a. Fourniture, transport et pose jalonnement piéton entre la Cour Roland et le Domaine de Montéclin**

Afin de permettre aux randonneurs d'aller du Domaine de Montéclin au Domaine de la Cour Roland (et vice versa) et de découvrir l'histoire et les activités de chaque Domaine, le SIAB va créer deux panneaux informatifs qui seront installés à l'accueil de chaque Domaine.

Coût : 6 288,72 € HT. Financement : SIAB.

- Confection, fourniture et pose des deux supports panneaux par l'ONF (poteaux supports en chênes) : 5 259,12 € HT
- Conception, Exécution et fabrication des panneaux par le graphiste Jean-Marie Noël : 1 029,72 € HT

**Nota :** les poteaux directionnels seront ceux utilisés par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) pour le balisage du chemin de randonnée « chemin Oberkampf ».

### **b. Présentoirs « tourisme » Haute Vallée de la Bièvre**

Parmi les actions proposées lors de la 1<sup>ère</sup> Conférence des Maires de la Haute Vallée de la Bièvre (07 février 2020), a été évoqué la dotation des espaces d'accueil des mairies des communes de vallée d'un point d'information touristique sur la Haute Vallée de la Bièvre.

Le SIAB, après avoir constitué un cahier des charges, a contacté des fabricants de présentoirs. Nous avons jusqu'à maintenant reçu un devis (entreprise GUINAUDEAU) : présentoir de 4 étagères en PET transparent, dimensions 1 600 mm x largeur 910 mm (ou largeur 1 100 mm),

fronton en PVC personnalisé, structure en acier laqué. Le prix du présentoir varie entre 356,90 € et 512,90 € (le prix dépend de la taille du présentoir et s'ils sont en recto simple ou en recto-verso).

Le SIAB a proposé que l'achat soit fait à la charge des villes.

Il a été demandé de revoir le type de matériaux, à suivre.

### **c. Création d'un film promotionnel par drone sur la Haute Vallée de la Bièvre**

Afin de promouvoir le territoire de la Haute Vallée de la Bièvre, a été proposé lors de la 2<sup>ème</sup> Conférence des Maires de vallée (30 septembre 2020) de créer un film promotionnel par drone sur la Haute Vallée de la Bièvre.

Ce film sera diffusé sur une chaîne YouTube, partagé sur les comptes de réseaux sociaux et relié au futur site web de la vallée.

Une ligne en budget primitif a été créée (6 000 € HT) pour pouvoir faire le film en même temps que le site web.

### **d. Remise en valeur de l'aqueduc de Buc**

Deux réunions de travail sont prévues le 12 janvier 2021 et le 4 février 2021.

L'objet de ces réunions est de réfléchir à un projet de réhabilitation de l'aqueduc de Buc et de la maison du fontainier qui lui est accolée, dans le cadre du reméandrage de la Bièvre par le SIAVB et la mise en valeur plus globale de cette partie du territoire.

### **e. Elargissement des boucles pédestres intercommunales initiées par VGP à l'ensemble des communes de la Haute Vallée de la Bièvre**

Le SIAB travaille à élargir ces boucles pédestres pour qu'elles passent par toutes les communes de la Haute Vallée de la Bièvre :

- Côté VGP : Vélizy-Villacoublay, Châteaufort, Toussus-le-Noble (avec le concours de VGP)
- Côté CPS : Igny, Vauhallaan, Verrières-le-Buisson, Saclay (prise de contact en cours avec la CPS et l'EPAPS)
- Côté SQY : Guyancourt (1<sup>er</sup> contact pris en septembre)

### **f. Recensement du patrimoine et de l'offre touristique de Saclay, Toussus-le-Noble et Châteaufort**

Le SIAB travaille sur le recensement du patrimoine et de l'offre touristique de ces 3 communes.

Les informations seront relayées sur le site web du SIAB et sur le futur site web de la Haute Vallée de la Bièvre, après validation des délégués des communes concernées.

### **g. Renforcement des liens entre la Haute Vallée de la Bièvre et la Plaine de Versailles**

Le SIAB souhaite renforcer les liens entre le territoire de Haute Vallée de la Bièvre et celui de la Plaine de Versailles. Pour cette raison, nous avons visité le 28 octobre 2020 la Maison de la Plaine de Versailles et rencontré Mme Marie Martinez (animatrice à L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles).

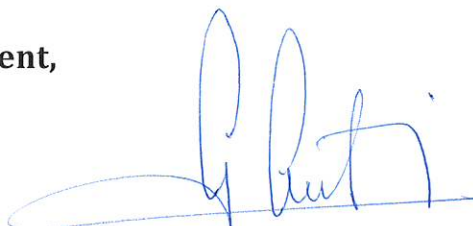
### **h. Développer des chemins équestres dans la vallée**

Le 20 octobre 2020, une 1<sup>ère</sup> réunion (en visio) a eu lieu entre le SIAB et la Fédération Française d'équitation (FFE) afin de réfléchir à un projet de développement du tourisme équestre dans la Haute Vallée de la Bièvre : développer des chemins équestres, relier les établissements équestres de la vallée entre eux.

Date du prochain comité : 20 janvier 2021 à 19h par visioconférence

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.**

**Le Président,**



**Gilles CURTI**  
**Maire adjoint de Jouy-en-Josas**